

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

202415

**Nombre de conseillers**

• en exercice	11
• présents	11
• votants	11
• absents	0
• exclus	0

**Date de convocation :**

26 mars 2024

**Date d'affichage :**

27 mars 2024

**Objet**

Compte 65748

De la commune BARBAZAN

Séance du 02 avril 2024 à 18 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Mme STRADERE Michèle

Étaient présents :

Mmes BOLEA Maryse, WINTERSTEIN Martine, VEYRIES Nadine, ARIES Fabienne, Mrs MAURETTE Bernard, BALLARIN Jacques, MADET Michel, DELORT Thierry, SALES André, VALLE Anthony

Secrétaire de séance :

M. MAURETTE Bernard

Madame le Maire expose que le compte 65748 dans lequel figure la coopérative scolaire pour un montant de 3300 € doit être détaillé comme suit :

- Coopérative scolaire Barbazan	770.00 €
- Coopérative scolaire Labroquère	1 430.00 €
- Coopérative scolaire St-Bertrand	1 100.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'appliquer les conditions ci-dessus.

Vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture de Saint-Gaudens.

A Barbazan, le 3 avril 2024

Le Maire,

